



ASSURANCE d'une copropriété

Par **ALEXolo**, le **15/10/2019** à **12:54**

Bonour à tous,

Nous cherchons à changer de contrat d'assurance pour notre petite copropriété.

Nous avons deux propositions d'assurances.

L'une dont les garanties sont "acquises", tandis que l'autre beaucoup moins chère dont les garanties sont "souhaitées"

Je sens un "lézard" mais ne trouve rien sur internet concernant les garanties "souhaitées"

Peut-être pourrez-vous m'éclairer?

Bien à vous

Par **Chaber**, le **15/10/2019** à **16:07**

bonjour

garanties souhaitées=garanties facultatives avec surcoût

Il faut comparer les garanties de chacun des contrats, les franchises et limitations et alors le prix

Par **ALEXolo**, le **15/10/2019** à **16:35**

Bonjour,

J'ai réussi à joindre une personne (antipathique) qui m'a dit que "souhaitées" était mentionné dans le devis mais que dans le contrat ce serait "acquises".

Merci de votre réponse car j'ai en effet des gros doutes....

Vous avez raison, il faut avant de signer vérifier que le mot "acquises" sera mentionné à

chaque lignes....